



Recommandations de la Délégation Française

G20 YEA

25 – 28 octobre 2022 - Hambourg



RECOMMANDATIONS DE LA DÉLÉGATION FRANÇAISE

Faire régner la paix et la durabilité grâce à l'entrepreneuriat

Engagée avec force et enthousiasme depuis sa création en 2007 dans la promotion de l'entrepreneuriat en France et à l'international, Citizen Entrepreneurs est l'association chargée de constituer et de piloter la délégation d'entrepreneurs qui représente la France chaque année au Sommet du G20YEA (Young Entrepreneurs' Alliance).

La participation à la 14e édition de ce G20 des Jeunes Entrepreneurs qui s'est déroulée à Hambourg du 25 au 28 octobre 2022 témoigne de l'engagement sans faille des pépites de l'entrepreneuriat mondial à travailler ensemble pour un nouveau Demain.

La délégation tricolore 2022, composée de 23 jeunes dirigeants à la tête de start-ups à fort potentiel, de PME et ETI leaders sur leur marché, incarne l'écosystème entrepreneurial français dans toute sa diversité, ses secteurs d'activité variés (IT, santé, alimentaire, industrie, e-commerce, services...) et les stades de maturité des entreprises sélectionnées. L'audace, l'inventivité, le talent ainsi que le courage et la pugnacité dont ont fait preuve ces jeunes entrepreneurs pour donner corps à leur projet innovant et responsable les rassemblent. Tout comme leur volonté de faire bouger les lignes !

Ayant à cœur de devenir des acteurs d'une relance économique inclusive, équitable et durable. Ils ont rédigé avec beaucoup d'implication des recommandations pragmatiques à l'attention du gouvernement français en faveur de l'innovation, de la création d'emploi, d'une croissance durable autour du thème « Faire régner la paix et la durabilité grâce à l'entrepreneuriat ».

La mise en œuvre de ces recommandations serait l'illustration des formidables synergies possibles entre les pouvoirs publics et ces jeunes entrepreneurs au cœur de l'économie.

Je tiens à remercier chaleureusement les membres de cette délégation qui se sont investies avec énergie et exemplarité ces dernières semaines, ainsi que tous nos partenaires qui nous soutiennent depuis plusieurs années déjà et nous permettent de continuer notre mission.

Tous nos remerciements vont enfin à Monsieur le Ministre Bruno Le Maire, qui nous reçoit aujourd'hui et à qui nous avons l'honneur de remettre ces recommandations.

Areeba REHMAN
Présidente, Citizen Entrepreneurs



RECOMMANDATIONS DE LA DÉLÉGATION FRANÇAISE

I. Incarner la posture d'entrepreneurs citoyens pour faire de la parité et de l'inclusion en entreprise des atouts remarquables de performance

En France, les femmes représentent la moitié des actifs du pays, mais seulement 30 % des salariés dans le secteur du numérique (toutes professions confondues) et moins de 20 % des ingénieurs en exercice.

Comment expliquer qu'il soit si complexe de recruter des profils féminins, notamment dans les métiers des sciences et du numérique, qui restent à large dominance masculine ? Ce besoin, par ailleurs de plus en plus formulé par les entreprises prêtes à offrir de belles perspectives de carrière à forte rémunération en France comme à l'international, semble difficilement trouver d'écho auprès des femmes.

Et pourtant... La rigueur, la curiosité, la créativité, leur goût avéré pour les sciences sont autant de Soft Skills dont peuvent se prévaloir de nombreuses étudiantes en sciences.

L'ingénierie ayant beaucoup évolué ces dernières années et le numérique étant omniprésent, il est primordial que les femmes soient au cœur des projets au même titre que les hommes, afin de répondre aux besoins de l'ensemble de la population.

Parallèlement, à l'heure où l'une des plus grandes problématiques RH du moment est de capter et retenir les talents, envisager l'embauche dans son entreprise d'une personne en situation de handicap peut être une formidable opportunité de s'ouvrir à de nouveaux profils et pas seulement un moyen de répondre à une obligation légale.

Si les campagnes de communication et de sensibilisation déjà mises en place ont eu un effet positif sur les stéréotypes visant les personnes en situation de handicap dans le milieu du travail, il faut aller plus loin pour favoriser encore davantage leur insertion professionnelle et leur maintien dans l'emploi.

L'école de la République, l'État comme le monde de l'entreprise se doivent d'être des acteurs impliqués du changement pour être alignés avec leurs valeurs et engagements pour un Demain plus inclusif, innovant, citoyen et responsable.

1. Ancrer la notion de « Tech for all » dans le parcours de formation des élèves de la 6^e à la terminale. En effet, pour tenter de lever ces freins et donner aux femmes la possibilité de décider librement de la profession à laquelle elles aspirent vraiment, il est nécessaire d'agir à la source, au niveau du système éducatif. Les objectifs sont simples : développer l'appétence des élèves pour des activités scientifiques sans distinction de genre, accroître la connaissance des métiers scientifiques par les jeunes filles au moment de choisir leur orientation pour obtenir un taux de représentation féminine d'au moins 40 % en post-bac et, à l'arrivée, susciter des vocations.



RECOMMANDATIONS DE LA DÉLÉGATION FRANÇAISE

1.1. Mettre en place dès le collège, à une cadence de deux fois par trimestre, une séquence d'enseignement obligatoire pour comprendre les bases de la programmation et accélérer cette sensibilisation au lycée en rendant obligatoire l'enseignement de spécialité de numérique et sciences informatiques du cycle terminal de la voie générale.

1.2. Déconstruire les préjugés et les stéréotypes de genre en organisant au cours de l'année de 5^e un forum annuel des métiers propre à chaque établissement mettant en avant, notamment, des femmes exerçant dans des domaines d'activité davantage associés à une image masculine. Ingénieures, développeuses et scientifiques pourront ainsi devenir de nouveaux « Rôle Modèles », permettant aux jeunes filles de se projeter, elles aussi, à ces postes.

2. Faciliter la reprise du travail des femmes grâce à des mesures bienveillantes post-maternité

2.1. Apporter une solution concrète de garde d'enfants aux femmes chefs d'entreprise devant écourter leur congé maternité pour assurer la pérennité de leur activité, une attention particulière étant portée aux familles monoparentales.

2.2. Mettre en place une offre de formation, d'accompagnement et des coachings spécifiques aux métiers de l'informatique, du digital et de la Tech dans les CPF pour les femmes en recherche d'emploi ou souhaitant se reconvertir après leur grossesse, ainsi que pour les femmes dirigeantes.

3. Mettre en place un accompagnement renforcé, accéléré et sur-mesure sous forme de guichet unique pour les personnes en situation de handicap désirant créer leur entreprise : informations pratiques, aide au montage de projet, aux démarches, aux demandes de subventions, accès à la formation professionnelle, mise en relation avec des experts dédiés selon le type de handicap pour un suivi, du stade de l'idée au lancement de l'entreprise.

4. Inciter les dirigeants, DRH et personnel d'encadrement à prendre part à un module de formation spécifique en vue de l'intégration réussie d'un salarié, alternant ou stagiaire en situation de handicap et ce, afin de réunir des conditions optimales (aménagement de l'espace de travail, horaires ou tâches adaptées, anticipation de certaines gênes...) pour que ce dernier puisse pleinement exprimer ses talents et ses compétences au sein de l'entreprise.



RECOMMANDATIONS DE LA DÉLÉGATION FRANÇAISE

II. Créer un cycle vertueux entre les entreprises à Impact

1. Mise en place du Crédit d'Impôt Impact (CII), mesure de soutien aux actions à impact des entreprises, quels que soient leur secteur ou leur taille. Les entreprises qui font appel à des TPE/PME/ETI possédant l'agrément impact (délivré aux structures ayant mis au centre de leur modèle économique un impact social et/ou environnemental positif sur la société) et engagent des dépenses dans ce sens peuvent bénéficier du CII. Elles pourront ainsi déduire ces montants de leur impôt sous certaines conditions. Le taux du CII variera selon le montant des investissements.

2. Création du statut de Jeune Entreprise à Impact (JEI) Une nouvelle entreprise qui adopte des pratiques à l'impact social et environnemental positif en les inscrivant au cœur de son modèle économique obtient le statut de jeune entreprise innovante (JEI) pendant les 8 premières années de son existence. Elle peut alors profiter d'exonérations fiscales et sociales l'encourageant à poursuivre son engagement : pas d'Impôt sur les Sociétés sur le 1er exercice bénéficiaire et 50 % sur 2e).

3. Octroyer 10 % d'abattement de charges sociales pour les entreprises ayant mis en place un plan d'action visant à réduire les disparités de genre au sein de leur structure et à tendre vers la parité femmes-hommes (50/50) ou à inclure des personnes en situation de handicap dans une proportion de 30 % de l'effectif total.



RECOMMANDATIONS DE LA DÉLÉGATION FRANÇAISE

III. Faire de la France le pays le plus innovant en matière d'organisation du travail

En perpétuelle évolution, le monde change et, avec lui, le monde de l'entreprise, de l'environnement professionnel avec, notamment, l'émergence de nouveaux modèles de travail. En matière de recrutement, si elles veulent capter des talents au profil unique, d'ordinaire plutôt destinés à une carrière dans les grands groupes, les PME, TPE et start-ups françaises vont devoir faire preuve d'inventivité et proposer des conditions de travail plus attractives, plus novatrices, plus respectueuses du rythme des personnes (bien-être au travail, télétravail, mobilité géographique, management basé sur la confiance, team buildings, sport...).

1. Renforcer les liens entre le monde de l'entreprise et celui de l'école afin que les élèves, forces vives de demain, mais aussi les enseignants, dirigeants et salariés agissent de concert pour construire ensemble de nouveaux horizons, porteurs de sens et d'optimisme.

1.1. Mettre en place, à grande échelle, dans le cadre de la journée de solidarité des « Vis ma vie », stage d'une journée en entreprise, destinés à la totalité des enseignants.

1.2. Au primaire et au collège, lancer l'opération « Une journée dans l'entreprise de mes parents », expérience immersive permettant aux enfants de salariés comme de dirigeants de porter un regard concret sur le travail de leurs parents.

1.3. Comme c'est actuellement le cas dans les grandes écoles, corrélér l'obtention d'un diplôme (Baccalauréat, diplôme universitaire...) à la réalisation d'un stage en entreprise dont la durée varierait en fonction du niveau.

2. Promouvoir et accompagner le succès post-covid des nouvelles formes de travail alternatives au salariat classique (freelance, temps partagé...)

2.1. Moderniser la législation pour constituer un socle commun de droits sociaux permettant de sécuriser le statut particulier des freelances (avec, notamment l'accès à un système d'assurance chômage permettant de maintenir un revenu minimum en cas de baisse significative d'activité, à une meilleure complémentaire prévoyance santé avec une base de protection garantie en cas de maladie ou d'accident de la vie...) et amplifier la communication autour des dispositifs existants (contrats Madelin...).

2.2. Faciliter l'accès au logement des indépendants en simplifiant l'obtention de justificatifs de revenus (à partir des versements de cotisations sociales) à présenter aux banques ou aux bailleurs dans le cadre de la location ou de l'achat d'un bien immobilier.

3. Instaurer une prime de mobilité sur des zones géographiques rencontrant des difficultés de recrutement, permettant aux PME locales de proposer à ses futurs salariés un niveau de rémunération attractif, quel que soit le territoire. Cette prime pourrait être financée par une partie de l'Impôt sur les Sociétés levée par le Conseil Régional.

4. Exonérer de cotisations et contributions sociales une partie des augmentations salariales annuelles consenties dans la mesure où celles-ci ont été mises en place pour lutter contre l'inflation ou pour récompenser l'ancienneté du salarié.



RECOMMANDATIONS DE LA DÉLÉGATION FRANÇAISE

IV. International – Europe :

Œuvrer pour la paix et la durabilité en harmonisant au niveau européen les bonnes pratiques entrepreneuriales afin que tous les pays soient alignés en termes d'engagement sociétal et citoyen (justice sociale, impact environnemental...).



LES DELEGUES 2022

Les Sherpas :

- **Xavier Morcillo**, Président Fondateur de **AMEXIO**
- **Aurélié Billat Payet**, Fondatrice & CEO de **KAIROS FORTUNA**

Les membres :

- **Philippe Rivière**, CEO de **ACI Groupe**
- **Aurore Abécassis**, Fondatrice & CEO de **ACME PARIS**
- **Christelle Curcio**, Co-fondatrice & CMO de **ALEGRIA.Group**
- **Anissa Mekrabech**, Présidente et **Gilbert Moderne**, Directeur Général de **ASA INITIA**
- **Charly Gaillard**, Fondateur & CEO de **BEAGER**
- **Thibault Lamarque**, Fondateur & CEO de **CASTALIE**
- **Guillaume Gardair**, CEO de **CREATIVE COMMERCE PARTNERS**
- **Karim Jouini**, CEO et **Camille di Franco**, VP Sales de **EXPENSYA**
- **Camille Le Gal**, Présidente de **FAIRLY MADE**
- **Vincent Lanticq**, Président & CTO de **FEBUS OPTICS**
- **Cédric Meston**, Co-fondateur de **HAPPYVORE**
- **Philippe Chieu**, Président de **HOA NAM**
- **Anne Hummler**, Présidente de **INFERENTIAL**
- **Benoît Tallandier**, Product Manager de **LINAGORA**
- **Yann Goyat**, Président et **Thierry Chateau** CEO & directeur technique de **LOGIROAD**
- **Laurent Bouzon**, Co-fondateur & CEO de **LYKO**
- **Agnès Mazieres**, Directrice Générale de **REFERENCE DMD**
- **Michaël Brugeas**, CEO de **SCOP EOLE LOISIRS**
- **Axel Breton**, Directeur Général Associé de **SDML Group**
- **Vincent Bruneau**, Fondateur & CEO de **SPARKUP**
- **Zakaria Laguel**, CEO de **WESAVE**

